

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****18164676***

le

Tribunal de Commerce

31 OCT. 2018Brabant Wallon
Greffe**N° d'entreprise : 0806.998.527****Dénomination****(en entier) : MC-carré****(en abrégé) :****Forme juridique : Société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée****Adresse complète du siège : Ottignies-Louvain-la-Neuve (1348), Avenue Albert Einstein 11 A****Objet de l'acte : NOMINATION**

D'un procès-verbal dressé en date du 3 avril 2018, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée « MC-carré », dont le siège social est établi à Ottignies-Louvain-la-Neuve (1348), Avenue Albert Einstein 11 A, a pris les résolutions dont il est extrait ce qui suit :

Première résolution

L'assemblée désigne en qualité de gérant non statutaire, à compter du 2 janvier 2018, pour une durée indéterminée, Monsieur François BEECKMANS, domicilié et demeurant à Schaerbeek (1030), Rue Victor Oudart 24 ; lequel ici présent a accepté.

L'assemblée constate que le nombre de gérants est actuellement porté à TROIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Tous pouvoirs ont été conférés à la société privée à responsabilité limitée « GL Services Bureaux », numéro d'entreprise 0460.281.628, dont le siège social est établi à Rixensart (1330), Avenue Franklin Roosevelt 23, représentée par son gérant, Monsieur Christophe LEHEUREUX, avec droit de substitution, aux fins de signer au nom de la société, les décisions prises concernant la présente assemblée générale dans les annexes du Moniteur belge.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.**Christophe LEHEUREUX****Pour « GL Services Bureaux » sprl****Mandataire spécial**

Déposé en même temps, le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 avril 2018.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/11/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).